

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU****MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 29 JUIN 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, Adjoint, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**ABSENTS/EXCUSES** : Mme LEMBEZAT (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), M. LABORDE (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme PICHAUREAU), LABORDE (pouvoir à Mme DE MORO)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jeanne LAMAZERE

---

**21 - 75 - AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE BOULEVARD CHARLES DE GAULLE - ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AK N°116 AUPRÈS DE L'OFFICE 64**

**Rapport présenté par Jean-Pierre CARRERE, conseiller municipal :**

La Communauté de Communes Lacq Orthez, en lien avec la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, souhaite réaliser des travaux de création d'un carrefour giratoire au croisement de l'avenue Francis Jammes et du Boulevard Charles de Gaulle.

Dans cette perspective la CCLO a fait part de la nécessité pour la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne d'acquérir environ 172 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AK numéro 116 appartenant à l'Office 64 (à confirmer par un document d'arpentage établi par un géomètre expert).

Lors de son conseil d'administration en date du 15 juin 2021, l'Office 64 a délibéré et décidé le principe de cession de cette bande de terrain d'environ 172 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique dont il fera abandon.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- autorise Monsieur le Maire à acquérir environ 172 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section AK numéro 116 appartenant à l'Office 64,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- précise que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de la commune.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 29 juin 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

